



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

4  
.2

Fascicules départementaux

l'Aude (11)



Octobre 2021



# Présentation des fascicules départementaux

## Une partie du porter à connaissance régional

Le présent fascicule départemental est une partie d'un porter à connaissance régional élaboré dans le cadre de la mise en œuvre en Occitanie de l'instruction relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens du 26 mai 2021 produit en septembre 2021, l'intégralité de ce document est téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Occitanie.

Le document complet est composé de 5 parties :

- 1 Cadre général [et national] de l'exercice demandé (instruction, PPE, contexte national)
- 2 Etat des lieux de l'éolien et autres ENR en Occitanie au 1<sup>er</sup> juin 2021
- 3 Identification des enjeux locaux
- 4 Fascicules départementaux
- 5 Boîtes à outils disponibles

## Le contenu des fascicules départementaux

Pour en faciliter la lecture, le présent fascicule départemental comprend une première partie explicative du contexte de la démarche engagée, rassemble l'ensemble des données cartographiques élaborées au niveau régional présentées à l'échelle départementale puis en fonction des travaux menés dans le département, les éléments complémentaires, cartographiques ou pas, utiles à l'information de l'ensemble des acteurs sous la responsabilité des auteurs de ces travaux. Il est possible que certaines démarches engagées localement n'aient pas pu être intégrées dans le fascicule produit, il est alors proposé à celles et ceux qui le souhaiteraient d'adresser à la DREAL Occitanie, en charge pour le préfet de région de la mise en œuvre de cette instruction, tout document par écrit ou par mail à "[consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)"

## Eléments de contexte

Cette partie constitue une synthèse des parties 1 à 3 du document complet de porter à connaissance.

La ministre de la transition écologique a transmis pour attribution aux Préfets de région (DREAL) le 26 mai 2021 une instruction relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens.

Cette instruction rappelle l'importance de développer l'éolien et la position de l'État à ce sujet. Elle demande aux Préfets de région de réaliser une cartographie des zones

favorables au développement de l'éolien afin de sécuriser l'atteinte des objectifs prévus par le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2028 et la généralisation des pôles éoliens. Chaque année, sera adressé à la DGEC et à la DGPR un bilan annuel du volume des autorisations (en nombre et en puissance) en cours d'instruction, délivrées, rejetées et refusées.

Cette instruction évoque en particulier six points :

1. Cartographie des zones favorables
2. Mise en place d'un pôle éolien dans chaque département ou région
3. Charte nationale de bonnes pratiques et renforcement de la concertation
4. Instruction des projets au regard des objectifs de protection de l'environnement et des paysages
5. Renforcer l'appropriation locale des projets éoliens
6. Information du public

Elle est accompagnée d'un document édité par le ministère de la transition écologique destiné à y voir plus clair sur l'éolien intitulé le vrai/faux sur l'éolien terrestre.

La seconde partie du porter à connaissance présente l'état des lieux de l'éolien en Occitanie en donnant en premier lieu des repères et des chiffres clés sur l'énergie ainsi que la production et la puissance installée dans les différentes filières d'énergie renouvelable. Listes et cartes des parcs en fonctionnement et autorisés, en instruction, rejetés, refusés et abandonnés constituent le cœur de cet état des lieux.

La troisième partie identifie les contraintes et enjeux qu'il convient de prendre en compte pour l'élaboration de la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre. Après la description de ces contraintes et enjeux, des cartographies du gisement de vent, des contraintes liées aux habitations, aux radars et aux espaces naturels sont présentés puis des cartographies des enjeux liés à la biodiversité (avifaune et chiroptères), aux paysages (sites classés et inscrits) et au patrimoine (monuments historiques).

A la suite, des fascicules départementaux reprennent l'ensemble des cartographies des 2 parties précédentes à l'échelle départementale, puis une cinquième partie présente des outils mis à la disposition des acteurs pour les accompagner dans leurs projets éoliens. Les procédures réglementaires à appliquer sont décrites, l'intérêt des démarches de planification à diverses échelles, de concertation dès les phases amont sont rappelées les mesures de suivis et de contrôles sont précisées ainsi que des liens vers les ressources disponibles. Enfin, des extraits des anciens schémas régionaux de l'éolien Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon constituent la sixième partie portée à la connaissance des acteurs. Enfin, la plaquette de présentation du scénario REPOS du conseil régional termine cette partie.

## Déclinaison dans le département des cartes et données régionales

Production et puissance installée dans le département par sources et par EPCI (tableaux et cartographie)

Cartographie et tableaux des parcs en fonctionnement, autorisés, en instruction, rejetés, refusés et abandonnés

Cartographie du gisement de vent

Cartographie des secteurs rédhibitoires liés aux habitations, aux radars, aux espaces naturels avec synthèse des zones rédhibitoires

Cartographie des enjeux biodiversité (avifaune et chiroptères), des parcs naturels régionaux et des enjeux paysagers et patrimoniaux

Cartographie illustrant le contenu des anciens schémas régionaux de l'éolien Midi Pyrénées (carte régionale) ou Languedoc-Roussillon (carte départementale)

## Conclusion : appel à contributions

Par le présent document (l'ensemble du porter à connaissance régional et ce fascicule départemental), l'État porte à la connaissance de chacun les éléments d'information les plus utiles pour se forger une idée juste à la fois de l'ambition nationale en la matière, du contexte régional et des considérants indispensables à connaître pour établir la cartographie demandée des zones favorables au développement de l'éolien terrestre.

L'éolien, tant à terre qu'en mer, est clairement l'un des piliers de la transition écologique que la France doit réussir. Cette filière doit intégrer les grands enjeux d'adhésion de la population, d'intégration dans l'environnement, de compétitivité, de production d'électricité renouvelable, d'économie circulaire et de formation des nombreux emplois qu'elle peut générer.

Ce document vous invite donc à débattre, en responsabilité, sur la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien que le préfet de région devra dans quelques mois établir.

Soyez remercié par avance pour vos contributions et propositions constructives.

Pour contribuer

Mail [consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-eolien-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

Retrouvez tous les documents sur le site internet de la DREAL Occitanie

	Production d'énergie renouvelable par source 2018 (MWh)					
Libellé	hydroélectricité	solaire	éolien	bioénergies électriques	bioénergies thermiques	bois énergie
CC Piège Lauragais Malepère	975	19 588	0	0	0	27 023
CA Carcassonne Agglo	19 557	33 071	34 564	0	0	110 935
CC Castelnaudary Lauragais Audois	5 370	17 141	0	0	0	29 593
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	3 946	10 841	157 858	0	0	62 681
CC de la Montagne Noire	4 654	28 476	290 353	0	0	22 046
CC Pyrénées Audoises	325 135	4 301	0	0	0	61 048
CC Corbières Salanque Méditerranée	666	4 151	225 214	0	0	35 893
CC du Limouxin	6 054	4 038	50 502	0	0	56 247
CA Le Grand Narbonne	5 276	80 183	259 637	3 258	0	307 758
<b>TOTAL</b>	<b>371 633</b>	<b>201 790</b>	<b>1 018 128</b>	<b>3 258</b>	<b>0</b>	<b>713 224</b>

Source OREO 2018

	Puissance installée d'énergie renouvelable par sources au 30 juin 2021 (kW)			
Libellé	bioénergies	hydraulique	solaire	éolien
CC Piège Lauragais Malepère	0	400	20 260	0
CA Carcassonne Agglo	0	6 303	44 953	10 400
CC Castelnaudary Lauragais Audois	0	900	28 296	0
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	0	800	9 557	71 200
CC de la Montagne Noire	0	1 720	20 642	121 990
CC Pyrénées Audoises	0	116 660	6 067	0
CC Corbières Salanque Méditerranée	0	240	4 353	86 900
CC du Limouxin	0	1 727	10 414	37 020
CA Le Grand Narbonne	2 310	2 887	70 041	119 925
<b>TOTAL</b>	<b>2 310</b>	<b>131 637</b>	<b>214 583</b>	<b>447 435</b>

Source : Registre ODRE 2021

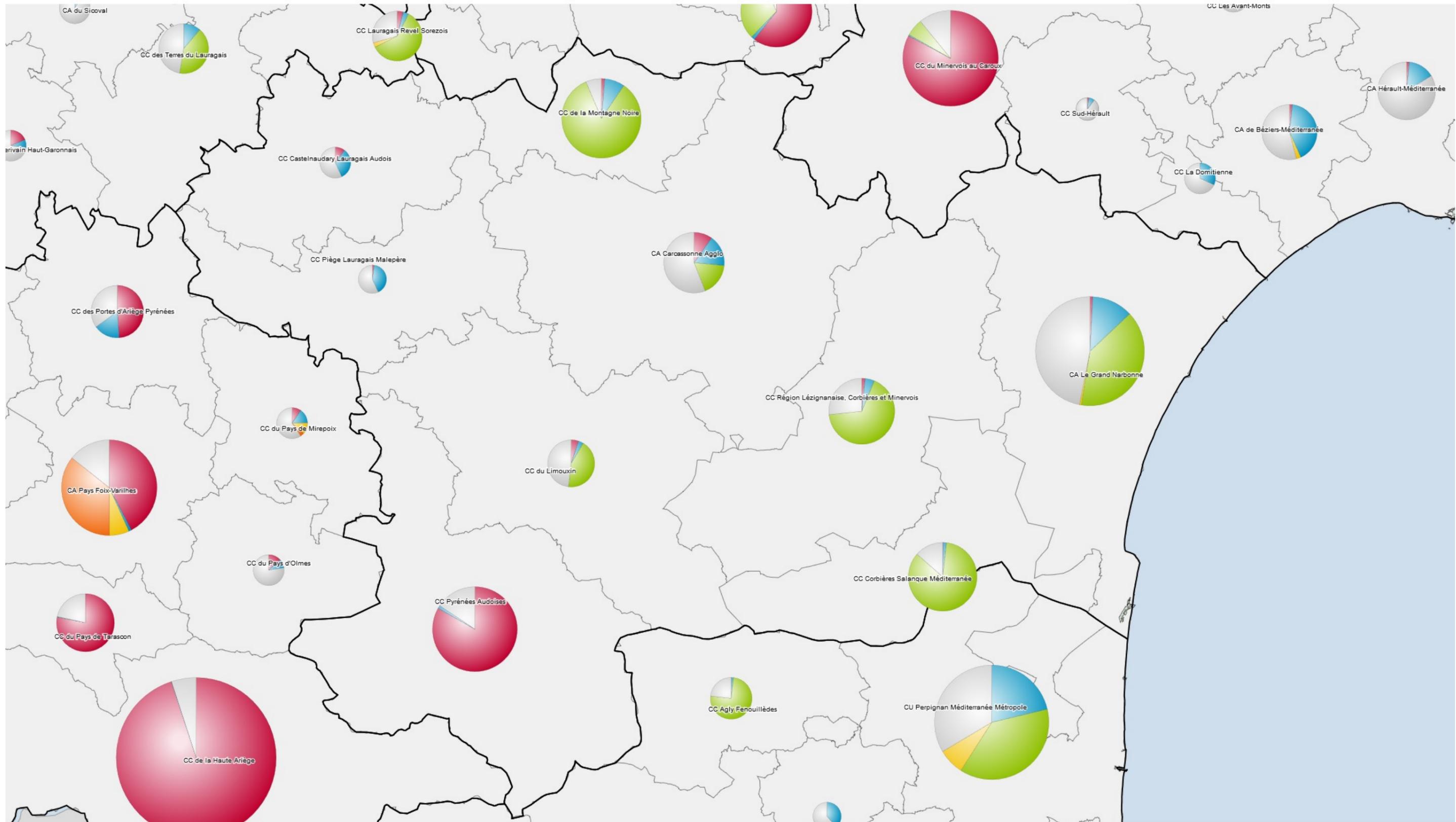


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Porter à connaissance

# Territorialisation de l'éolien - Aude Production d'énergie renouvelable (en MWh) par sources

Production EnR par source, 2018 (MWh) - Source : OREO



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement - OCCITANIE  
<http://www.picto-occitanie.fr/accueil>

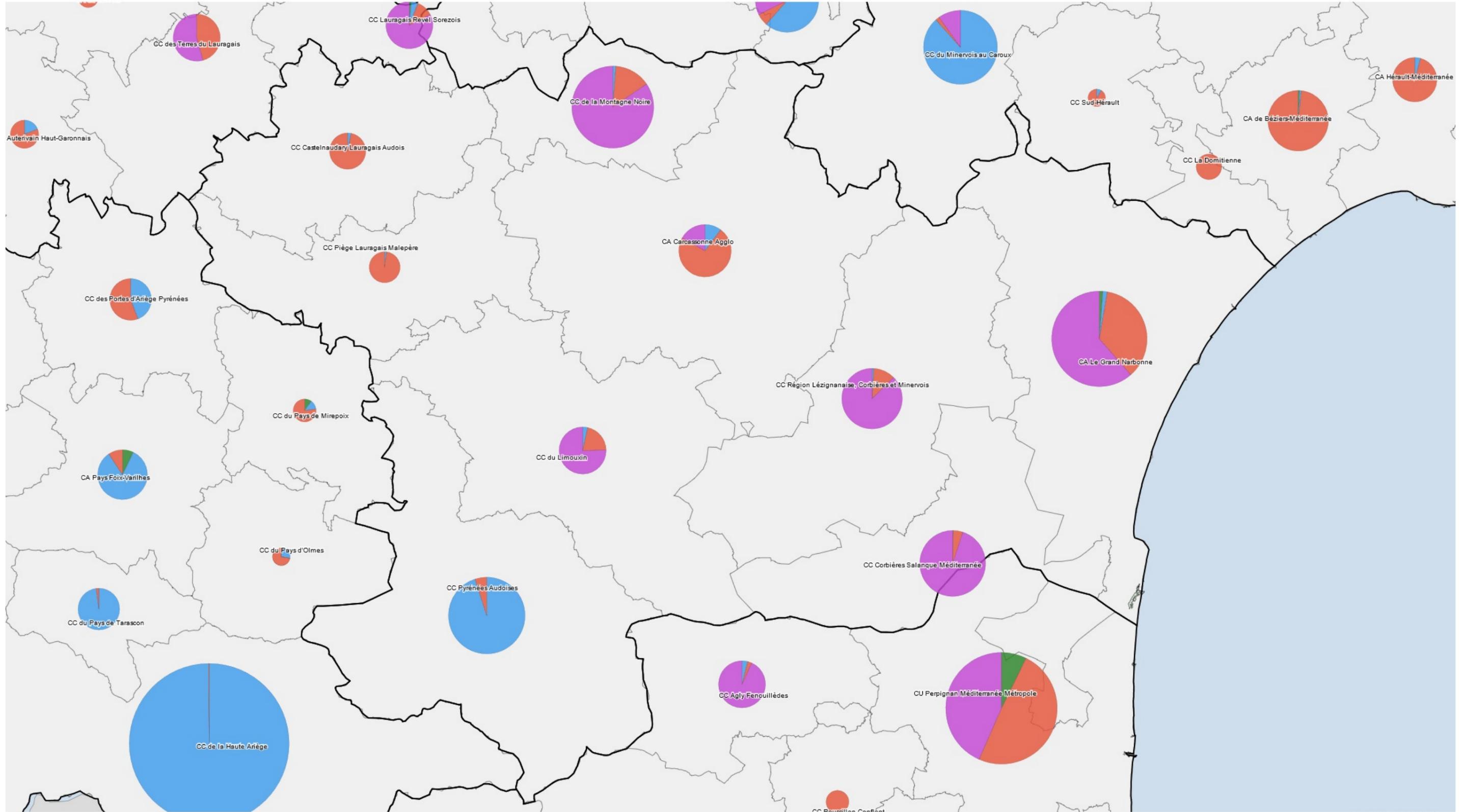


Sources :  
IGN Protocole IGN/Ministère  
DREAL Occitanie - Direction Energie Connaissance  
OREO 2018  
Septembre 2021

Z:\TRAVAIL\RESERVE\5\_Territoires\Cartes\Projet\_Ogis\III-2\_ProductionEnR.qgz

© DREAL Occitanie 2021 - IGN Admin Express

Répartition des puissances installées EnR électriques au 30 juin 2021 (kW) - Source : Registre - ODRE Open data



© DREAL Occitanie 2021 - IGN Admin Express



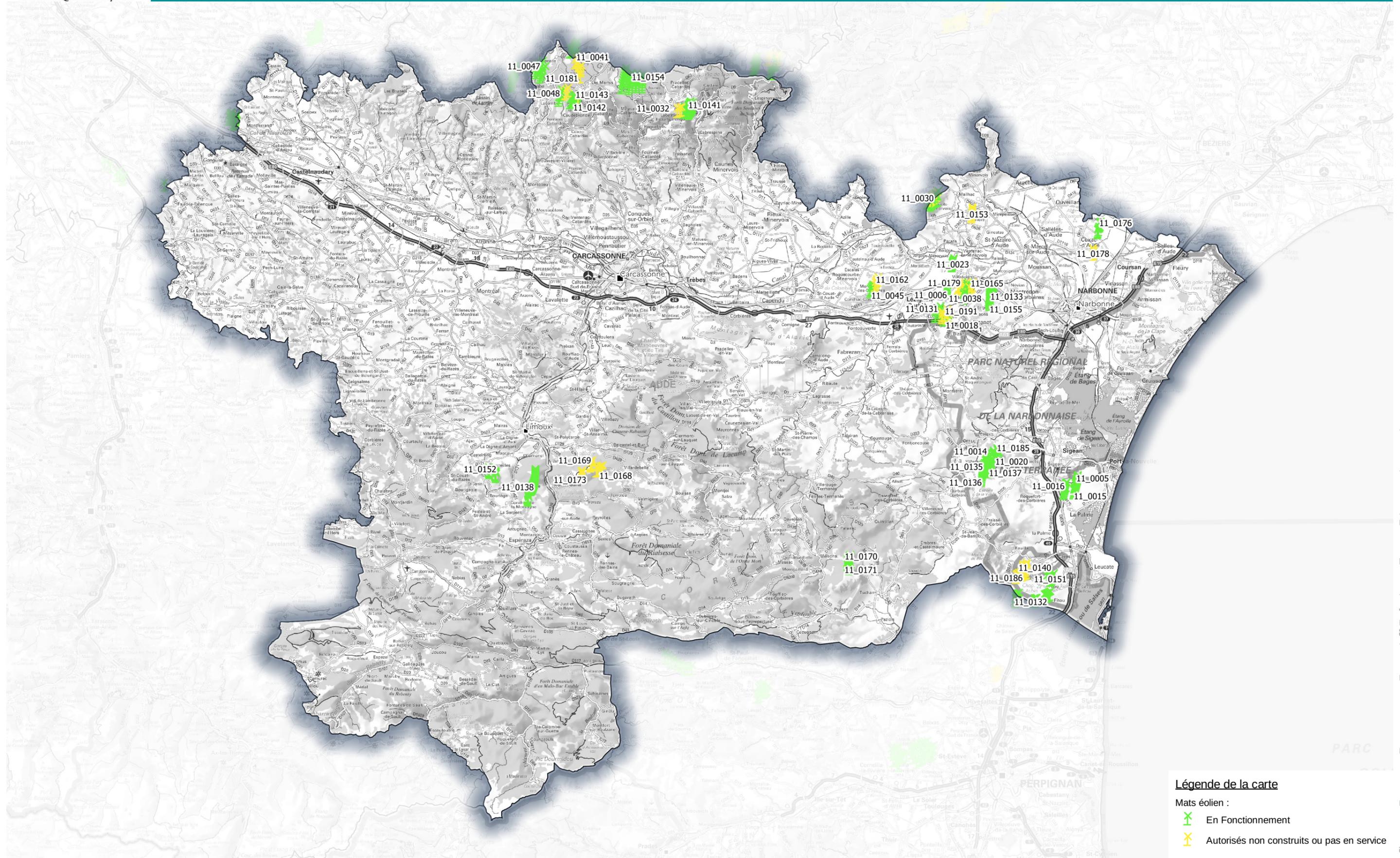
Z:\TRAVAIL\RESERVE\5\_TerFol\Cartes\Projet\_Ogis\III-3bis\_PuissanceInstalleeElectriqueENR.qgz

## Liste des parcs autorisés

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance	repowering
11_0005	Sigean	GARRIGUE HAUTE	LA COMPAGNIE DU VENT	1998-10-16	10	6.60	Objet du repowering
11_0006	Cruscades	CRUSCADES	LA COMPAGNIE DU VENT	2008-06-16	5	11.50	
11_0014	Villesèque-des-Corbières	COULOUMI	CENTRALE EOLIENNE DU COULOUMI	2005-04-26	2	4.72	
11_0015	La Palme , Port-la-Nouvelle	CORBIÈRES MÉDITERRANÉE (PLATS DES GRANIERES)	PARC EOLIEN DU PLAT DES GRANIERES	2008-11-21	4	9.20	
11_0016	Roquefort-des-Corbières	CORBIÈRES MÉDITERRANÉE (CAMBOUISSET)	PARC EOLIEN DE CAMBOUISSET	2008-11-03	5	11.50	
11_0017	Luc-sur-Orbieu	LUC-SUR-ORBIEU (GARRIGO PLANO)	PARC EOLIEN DE LUC SUR ORBIEU	2004-07-09	6	12.00	Objet du repowering
11_0018	Luc-sur-Orbieu	FOND DE PLAINE	KALLISTA ENERGY	2004-07-09	2	4.00	
11_0020	Portel-des-Corbières	PLAN DU PAL DOMAINE DE PATAU	CENTRALE EOLIENNE DU PLAN DU PAL	2008-05-14	5	11.80	
11_0021	Roquefort-des-Corbières	L'OLIVIER (CHEMIN DE PATAU DOMAINE DE PATAU)	CENTRALE EOLIENNE DE L'OLIVIER	2008-11-03	1	2.36	
11_0023	Canet	CANET	LA COMPAGNIE DU VENT	2010-02-05	5	11.50	
11_0030	Pouzols-Minervois	POUZOLS	PARC EOLIEN DE POUZOLS	2008-04-03	6	5.10	
11_0032	Labastide-Esparbairénque , Pradelles-Cabardès	LA BRAQUETTE	EOLE RES	2019-08-05	3	7.50	
11_0038	Cruscades , Ornaisons , Ville-daigne	CRUSCADES-VILLEDAIGNE-ORNAISONS	RAZ ENERGIE 3	2015-01-13	9	20.70	
11_0041	Les Martyrs	ROC DEL MOUNGE	CENTRALE EOLIENNE GRAMENTES ENERGIES	2015-10-30	6	18.40	
11_0045	Conilhac-Corbières	CONILHAC-CORBIÈRES	PARC EOLIEN DE CONHILAC CORBIERE	2012-01-09	4	9.20	
11_0047	Lacombe	BOIS DE SERRE	CEPE BOIS DE SERRE	2012-01-25	11	22.00	
11_0048	Lacombe	LACOMBE - LA RÉSERVE	CEPE DE LACOMBE	2006-08-09	4	8.00	
11_0131	Luc-sur-Orbieu	PLAINE D'ORBIEU	PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE L'ORBIEU	2011-07-06	5	11.50	
11_0132	Fitou	FITOU 2	ENERGIE EOLIENNE FITOU	2005-01-05	9	11.70	
11_0133	Névian	NÉVIAN (GRANDE GARRIGUE ET GARRIGUE DE THÉRON)	LA COMPAGNIE DU VENT	2001-07-19	18	15.30	
11_0134	Villesèque-des-Corbières	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES 1 (LOUBOSC LAURÈDE)	PARC EOLIEN DE VILLESÈQUE	2005-04-28	4	13.80	
11_0135	Villesèque-des-Corbières	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES 2 (LOUBOSC - PLAT DE LA DEVEZE - LAURÈDE)	PARC EOLIEN DE VILLESÈQUE	2005-04-28	6	13.80	
11_0136	Villesèque-des-Corbières	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES 3 (PLAT DE LA DEVEZE)	PARC EOLIEN DE VILLESÈQUE	2005-04-28	6	13.80	
11_0137	Villesèque-des-Corbières	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES 4 (MONTPEZAT - LAURÈDE)	PARC EOLIEN DE VILLESÈQUE	2005-04-28	6	13.80	
11_0138	Conilhac-de-la-Montagne , Roquetaillade	ROQUETAILLADE	LA COMPAGNIE DU VENT	1999-02-25	28	22.93	Objet du repowering
11_0140	Treilles	SOULEILLA	CEPE DU SOULEILLA	1999-12-10	16	20.80	Objet du repowering
11_0141	Cabrespine , Pradelles-Cabardès	HAUT CABARDÈS-CABRESPINE	CEPE DU HAUT CABARDES	2002-07-31	16	20.80	
11_0142	Cuxac-Cabardès	CUXAC-CABARDES	CEPE DE CUXAC	2002-12-30	6	12.00	Objet du repowering
11_0143	Caudebronde	GRAND BOIS	CEPE DE GRAND BOIS	2006-06-09	2	4.00	Objet du repowering
11_0151	Fitou	FITOU 1 MOULIN À VENT DE FITOU (CHAMP DE TIR)	ERELIA	2000-12-01	8	10.40	Objet du repowering
11_0152	Bouriège , Tourreilles	LA BRUYÈRE	PARC EOLIEN DE LA BRUYERE SANMARTI JOAN	2006-10-25	6	10.20	
11_0153	Sainte-Valière	SAINT-VALIÈRE	FERME EOLIENNE DE SAINTE VALIERE	2016-06-03	5	15.00	
11_0154	Labastide-Esparbairénque , Mas-Cabardès , Roquefère	SAMBRÈS	CEPE DE SAMBRES	2007-08-03	26	52.00	
11_0155	Névian	COMBE DE BROUSSE	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE SERVIES-CARRIERE ENERGIE	2001-07-19	3	2.55	
11_0162	Conilhac-Corbières , Escalles	CERS	LE PARC EOLIEN DU CERS	2020-07-24	5	11.50	Issu du repowering
11_0165	Villedaigne	GRAZAS	ENGIE GREEN GRAZAS	2020-10-23	6	13.80	
11_0168	Saint-Polycarpe	SAINT POLYCARPE (LE PLANDITOU)	ST POLYCARPE ENERGIES	2008-12-19	5	10.00	
11_0169	Saint-Polycarpe	SAINT POLYCARPE (L'ARSENAL)	ST SALVAYRE ENERGIES	2008-12-19	0	8.00	
11_0170	Tuchan	TUCHAN I	ENERGIES NOUVELLES DU TUCHANAIS		5	3.00	
11_0171	Tuchan	TUCHAN II	ENERGIES NOUVELLES DU TUCHANAIS		10	6.00	

## Liste des parcs autorisés

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance	repowering
11_0172	Tuchan	TUCHAN III	ENERGIES NOUVELLES DU TUCHANAIS		3	2.70	
11_0173	Véraza	SAINT-SALVAYRE	VERAZA ENERGIES	2017-06-27	3	0.00	
11_0176	Cuxac-d'Aude	CUXAC D'AUDE	EOLE SAINT JEAN LACHALM	2012-04-10	5	11.50	
11_0177	Caudebronde , Cuxac-Cabardès	BOIS DE L'AIGUILLE	RES	2020-05-04	4	14.40	
11_0178	Cuxac-d'Aude	CUXAC D'AUDE	CUXAC ENERGIES	2020-05-13	3	10.80	
11_0179	CANET , CRUSCADES	CRUSCADES ET CANET	FERME EOLIENNE DE CRUSCADES ET CANET	2020-02-07	6	14.10	
11_0181	Cuxac-Cabardès	CUXAC-CABARDES	LABRUGUIERE ENERGIES	2015-10-30	8	18.40	
11_0185	Portel-des-Corbières	NOUVELLE CENTRALE EOLIEENNE DE LASTOURS	NOUVELLE CENTRALE EOLIEENNE DE LASTOURS	2015-08-12	3	2.70	issu du repowering
11_0186	Treilles	SOULEILLA	CEPE DU SOULEILLA	2018-05-16	16	24.00	issu du repowering
11_0191	Luc-sur-Orbieu	PLAINE DE L'ORBIEU	PARC EOLIEN DE LUC SUR ORBIEU	2021-07-27	6	13.80	issu du repowering
12_0007	Saint-Félix-de-Sorgues	SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES	LES EOLIENNES DE SAINT-FELIX-DE-SORGUES	2010-10-04	12	37.20	



**Légende de la carte**

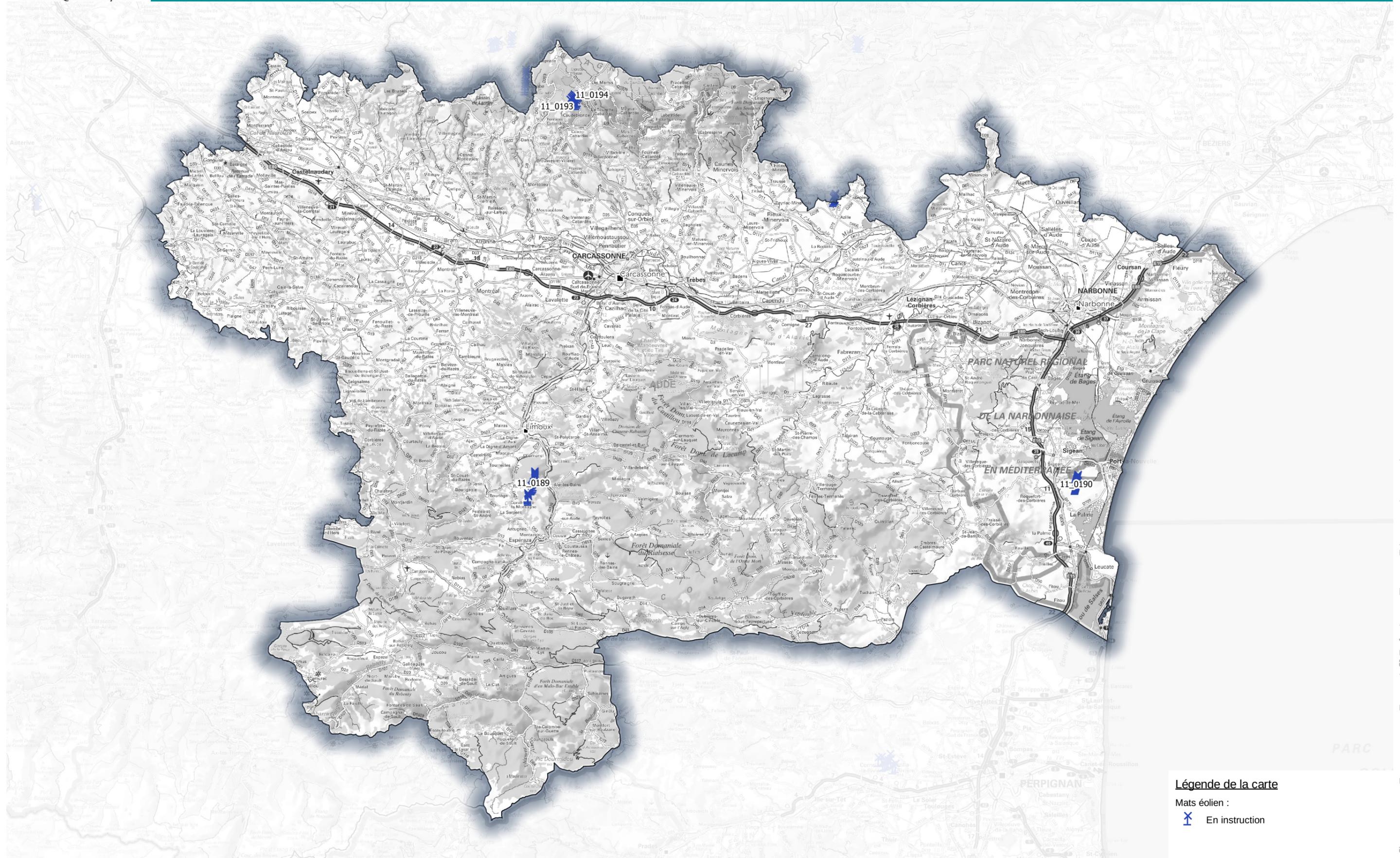
Mats éolien :

- En Fonctionnement
- Autorisés non construits ou pas en service

Z:\TRAVAIL RESERVE\5\_TerFol\Cartes\Projet\_Ogis\III-1-1\_EoliensExistant\_Autorise.qgz

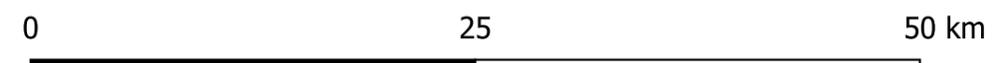
Liste des parcs en instruction

<b>id_parc</b>	<b>commune</b>	<b>parc</b>	<b>exploitant</b>	<b>dépôt</b>	<b>mâts de mandés</b>	<b>puissance</b>	<b>repowering</b>
11_0189	Roquetaillade	ROQUETAILLADE ET CONIL-HAC	ENGIE GREEN FRANCE	2019-12-24	11	33.00	Issu du repowering
11_0190	Sigean	CORBIERES MARITIMES	ENGIE GREEN FRANCE	2020-02-25	10	30.00	Issu du repowering
11_0193	Cuxac-Cabardès	CUXAC-CABARDES	CEPE DE CUXAC	2020-06-03	6	22.80	Issu du repowering
11_0194	Caudebronde	GRAND BOIS	CEPE DE GRAND BOIS	2020-06-03	2	7.60	Issu du repowering



### Légende de la carte

- Mats éolien :
- En instruction



Z:\TRAVAIL\RESERVE\5\_Terrfo\Cartes\Projet\_Ogis\III-1-2\_EoliensExistants\_EnInstruction\_09z

Liste des projets rejetés et refusés

id_parc	commune	parc	exploitant	décision	Nb de mâts	puissance	repowering
11_0024	Canet	CANET 2	LA COMPAGNIE DU VENT	2015-11-26	11	13.80	
11_0027	Raissac-d'Aude	LES AGALS	LA COMPAGNIE DU VENT	2015-11-26	5	11.50	
11_0031	Montjardin	MONTJARDIN	RAZ ENERGIE 4	2015-11-06	4	18.00	
11_0044	Saint-Ferriol	SAINT-FERRIOL	SAINT-FERRIOL ENERGIES	2016-10-03	6	10.00	
11_0046	Saissac	LES CABANELLES	LA COMPAGNIE DU VENT	2011-09-30	5	25.30	
11_0147	Barbaira , Capendu	LA PLAINE	QUADRAN	2016-01-29	9	5.60	
11_0148	Roquefort-des-Corbières	VIALA (AMÉRIC - PIN-CARDELLES)	PARC EOLIEN DU VIALA	2008-12-24	4	11.50	
11_0149	Roquefort-des-Corbières	COL DE BRUGUES	PARC EOLIEN DU COL DE BRUGUES	2008-12-24	11	11.50	
11_0150	Roquefort-des-Corbières	MAILLEUIL DE LIMA	PARC EOLIEN DU MAILLEUL DE LIMA	2008-12-24	7	11.50	
11_0156	Puilaurens	LES FANGES	EOLE RES	2017-02-14	5	19.80	
11_0157	Saissac	LANDELLE	PARC EOLIEN DE LANDELLE	2016-10-17	5	15.00	
11_0159	Puichéric	PUICHÉRIC	RAZ ENERGIE 5	2017-02-23	5	12.00	
11_0161	Tourouzelle	LES PIGEONNIERS	SOCIETE EOLIENNE DES PIGEONNIERS	2019-04-16	6	12.50	
11_0164	Villeneuve-les-Corbières	VALLÉE DU PARADIS VILLENEUVE	PARC EOLIEN DE GARIBALDI	2019-07-08	5	18.80	
11_0166	Embres-et-Castelmaure	VALLÉE DU PARADIS EMBRES	PARC EOLIEN DE LA VALLEE DU PARADIS EMBRES	2017-04-21	4	37.60	
11_0167	Moux	MOUX	FERME EOLIENNE DE MOUX	2020-07-27	5	16.50	
11_0174	Cubières-sur-Cinoble , Fourtou	DES ARBRES HAUTS	PARC EOLIEN DES TROIS COMMUNES	2017-05-24	8	27.60	
11_0175	Caves	VALLÉE DU PARADIS CAVES	PARC EOLIEN DE LA VALLEE DU PARADIS CAVES	2017-05-24	16	14.10	
11_0180	Conilhac-Corbières , Escalles	LA PLAGNE	EOLIENNE LA PLAGNE	2009-12-04	5	11.50	
11_0182	Sigean	CORBIERES MARI-TIMES	ENGIE GREEN SIGEAN	2019-06-11	8	30.00	Issu du repowering
11_0183	Mas-Saintes-Puelles	COLLINES DU VENT	PARC EOLIEN DE MAS SAINTES PUELLES	2019-05-09	6	14.10	
11_0184	Les Martyrs	LES MARTYS	SEPE LES MARTYS	2021-09-15	5	12.00	
11_0187	Montredon-des-Corbières	PECH DE LABADE	PARC EOLIEN DU PECH DE LABADE	2020-01-15	10	11.50	

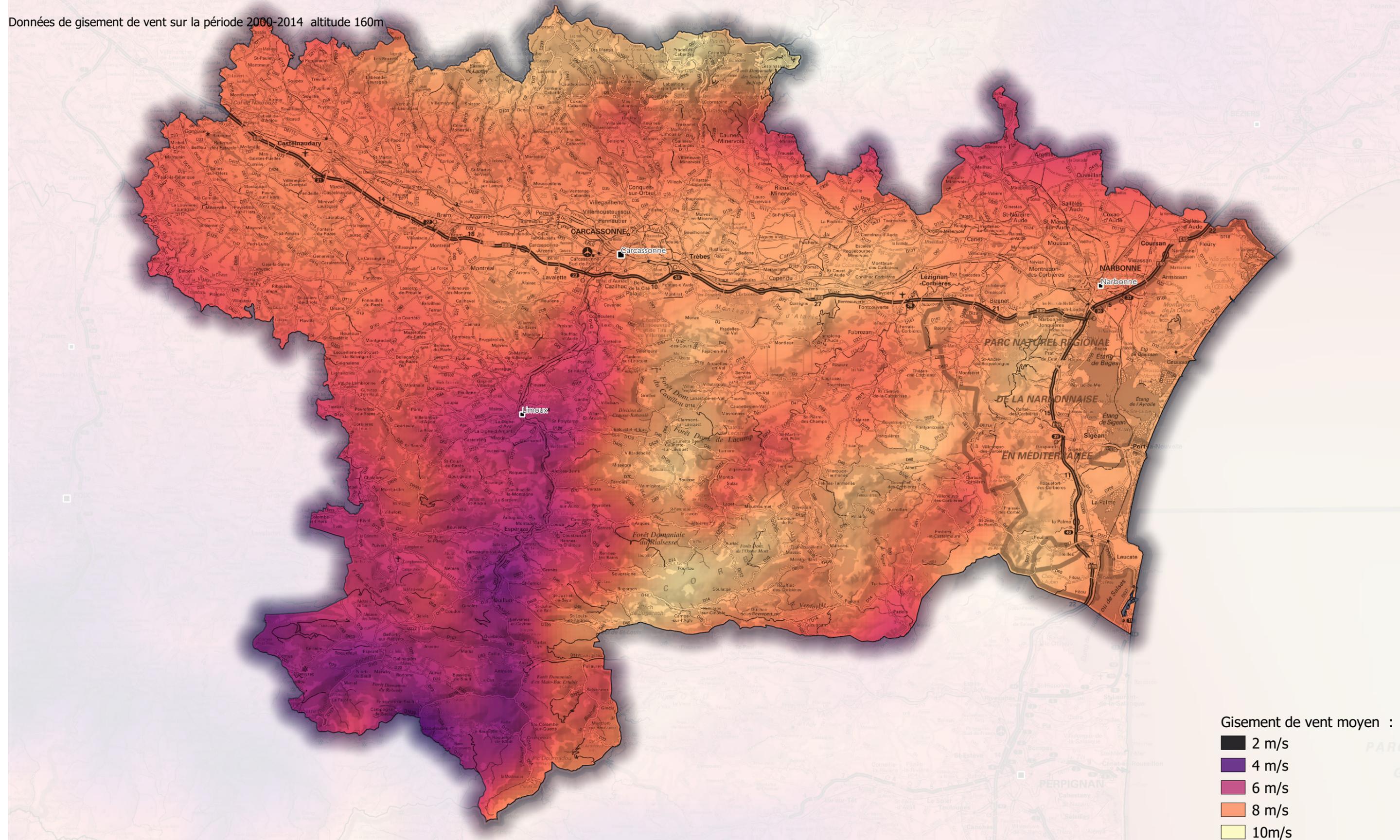




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commentaire :

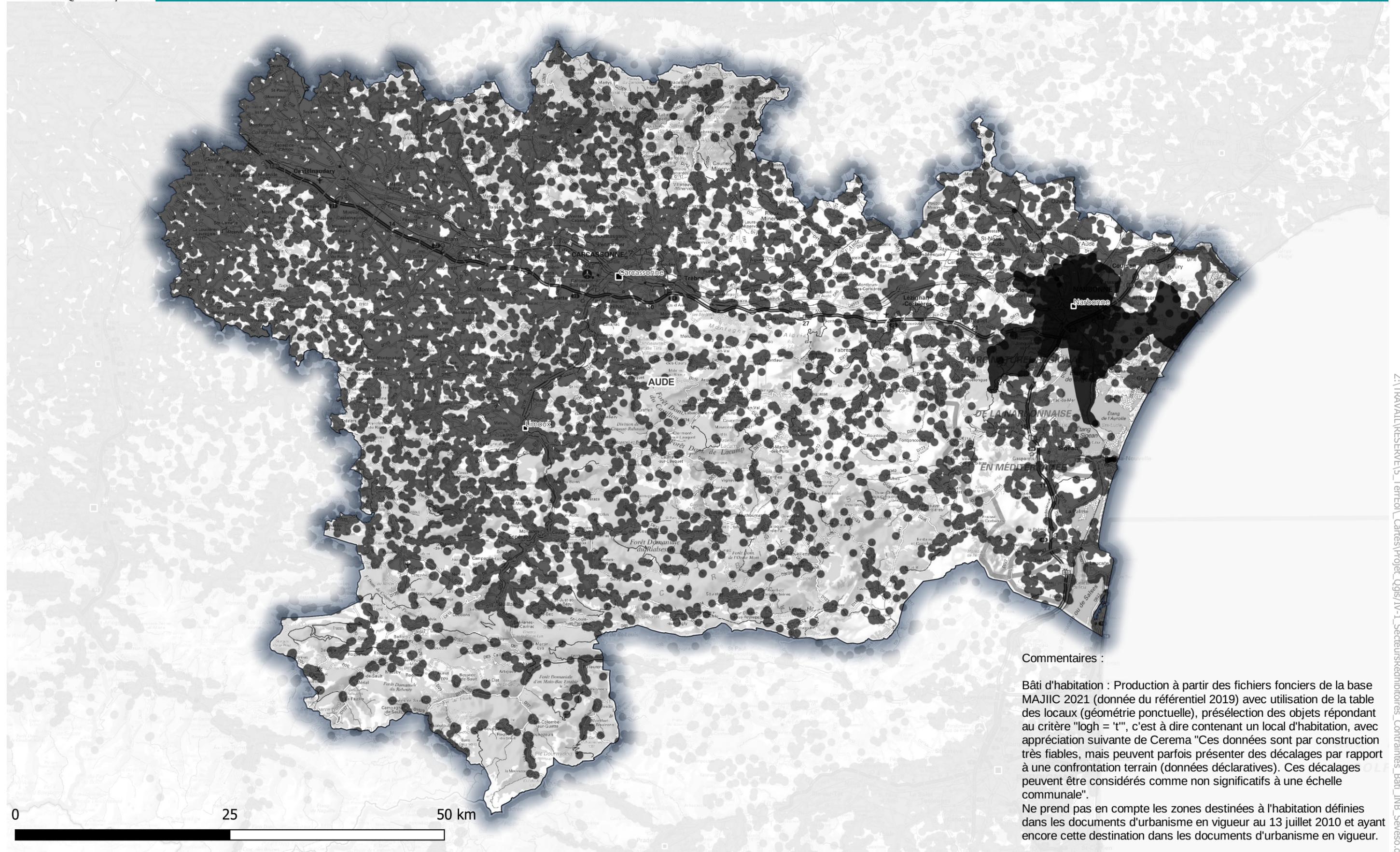
Données de gisement de vent sur la période 2000-2014 altitude 160m



Gisement de vent moyen :

- 2 m/s
- 4 m/s
- 6 m/s
- 8 m/s
- 10 m/s





Commentaires :

Bâti d'habitation : Production à partir des fichiers fonciers de la base MAJIC 2021 (donnée du référentiel 2019) avec utilisation de la table des locaux (géométrie ponctuelle), présélection des objets répondant au critère "logh = 't'", c'est à dire contenant un local d'habitation, avec appréciation suivante de Cerema "Ces données sont par construction très fiables, mais peuvent parfois présenter des décalages par rapport à une confrontation terrain (données déclaratives). Ces décalages peuvent être considérés comme non significatifs à une échelle communale".

Ne prend pas en compte les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur au 13 juillet 2010 et ayant encore cette destination dans les documents d'urbanisme en vigueur.



Légende de la carte

■ Zone d'exclusion de 500m autour des locaux d'habitations, de 300m autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO



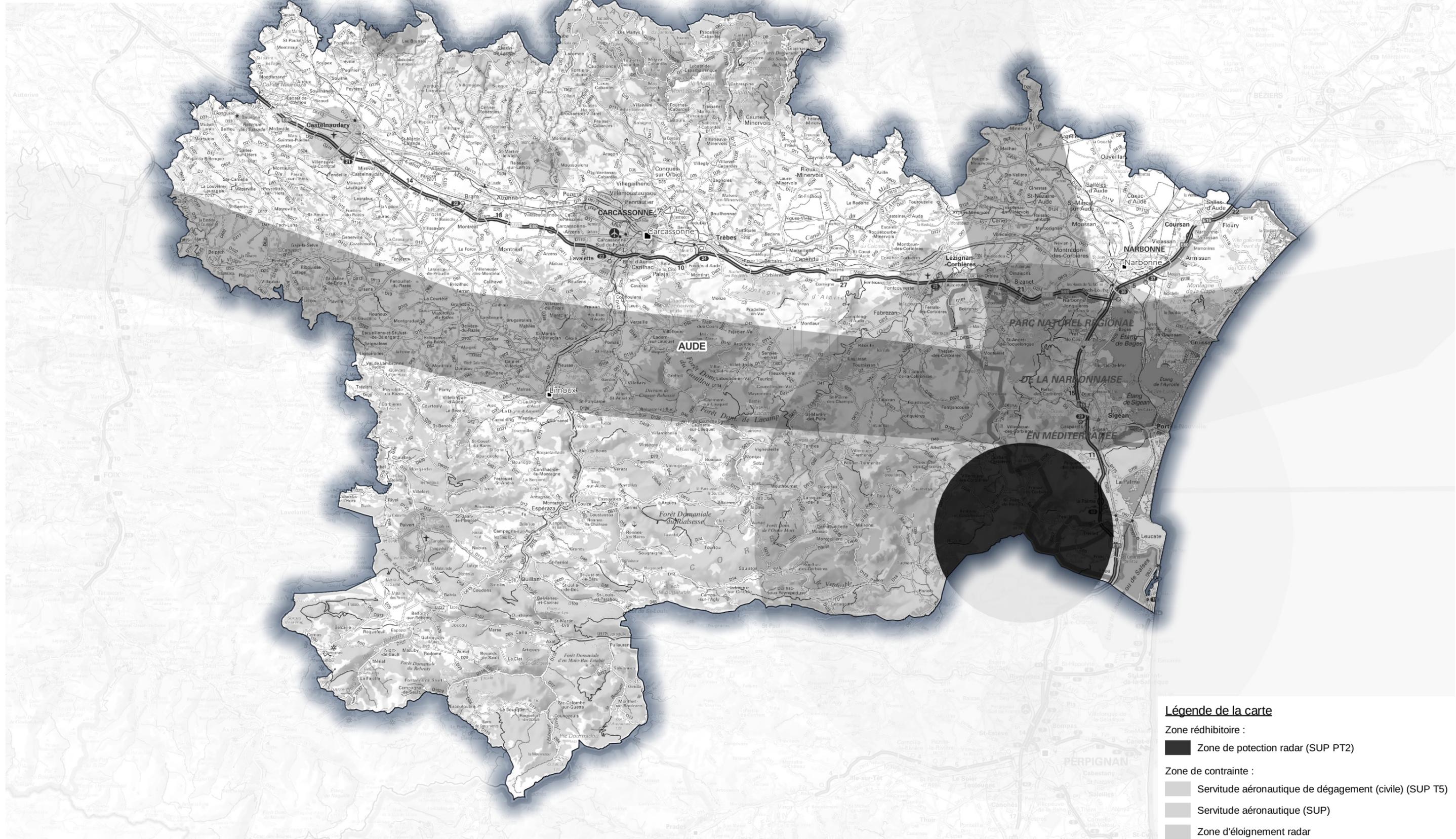
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Porter à connaissance

# Territorialisation de l'éolien - Aude

## Secteur rédhibitoire : Zonage radar

Commentaires :  
Données non exhaustives  
Manque les données militaires et DGAC



### Légende de la carte

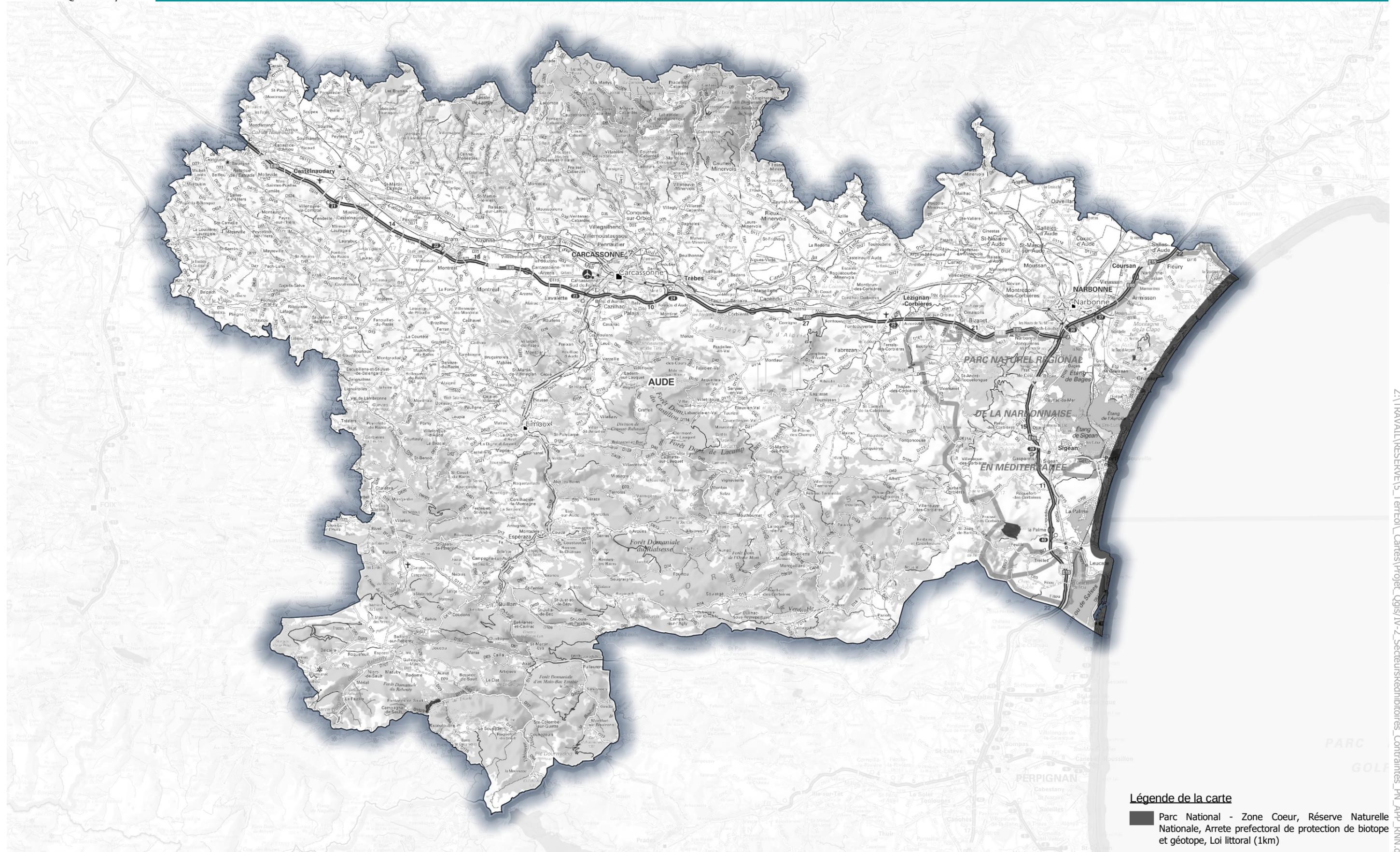
- Zone rédhibitoire :**
- Zone de protection radar (SUP PT2)
- Zone de contrainte :**
- Servitude aéronautique de dégagement (civile) (SUP T5)
  - Servitude aéronautique (SUP)
  - Zone d'éloignement radar



0

25

50 km



**Légende de la carte**

- Parc National - Zone Coeur, Réserve Naturelle Nationale, Arrete prefectoral de protection de biotope et géotope, Loi littoral (1km)



0

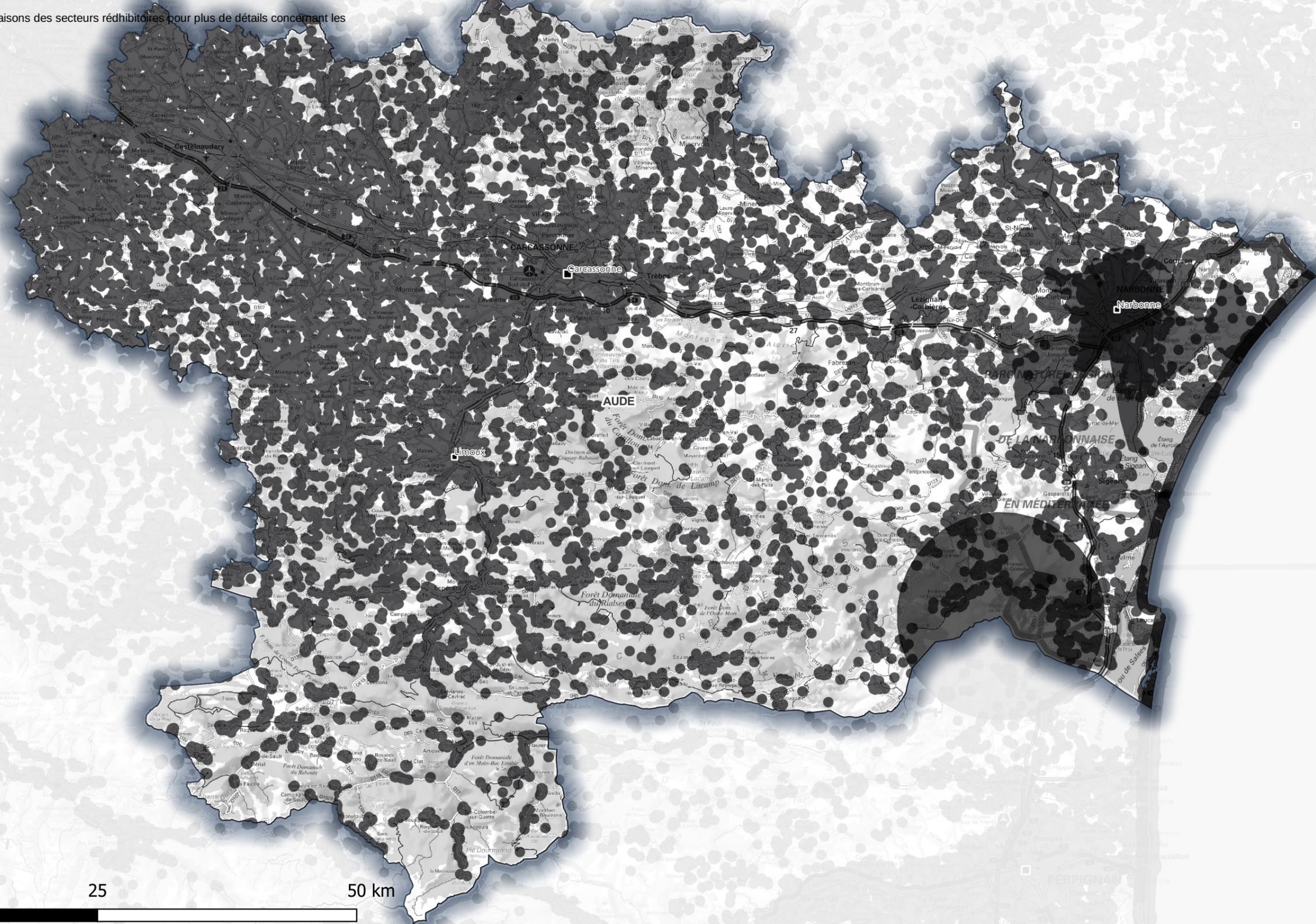
25

50 km

Commentaires sur la classe de couleur :

Zones rédhibitoires bénéficiant d'une protection juridique, législative ou réglementaire interdisant l'implantation d'éolienne.

Voir les cartes de déclinaisons des secteurs rédhibitoires pour plus de détails concernant les zonages.



0 25 50 km

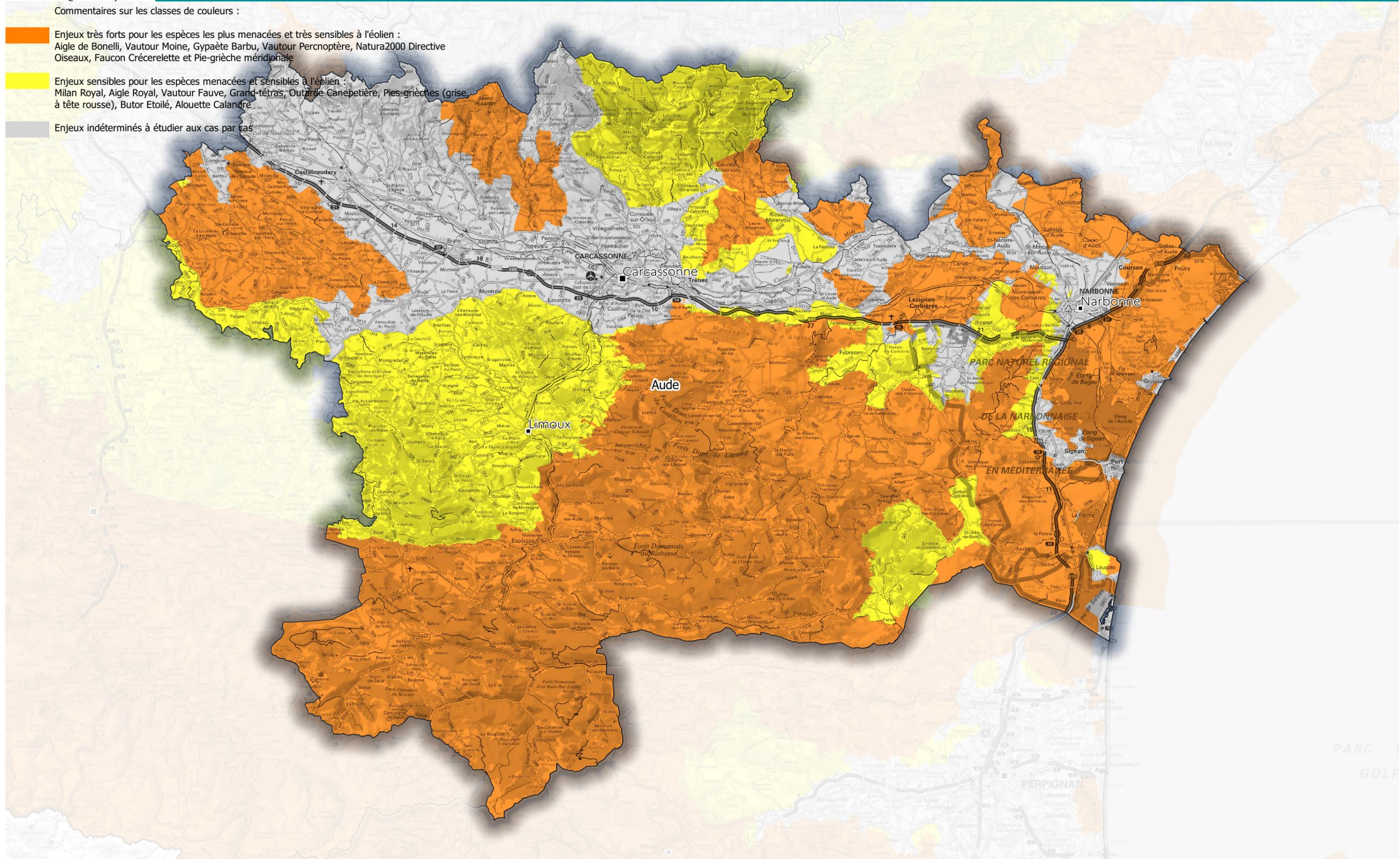


### Légende :

- Zone d'exclusion de 500m autour des locaux d'habitations, de 300m autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO, Zone de protection des radars, Parc National - Zone Coeur, Réserve Naturelle Nationale, Arrêté préfectoral de protection de biotope et géotope, Loi littoral (1km)

Commentaires sur les classes de couleurs :

- Enjeux très forts pour les espèces les plus menacées et très sensibles à l'éolien :  
Aigle de Bonelli, Vautour Moine, Gypaète Barbu, Vautour Percnoptère, Natura2000 Directive Oiseaux, Faucon Crécerellette et Pie-grièche méridionale
- Enjeux sensibles pour les espèces menacées et sensibles à l'éolien :  
Milan Royal, Aigle Royal, Vautour Fauve, Grand-tétras, Outarde Canepetière, Pie-grièches (grise, à tête rousse), Butor Etoilé, Alouette Calandre
- Enjeux indéterminés à étudier aux cas par cas



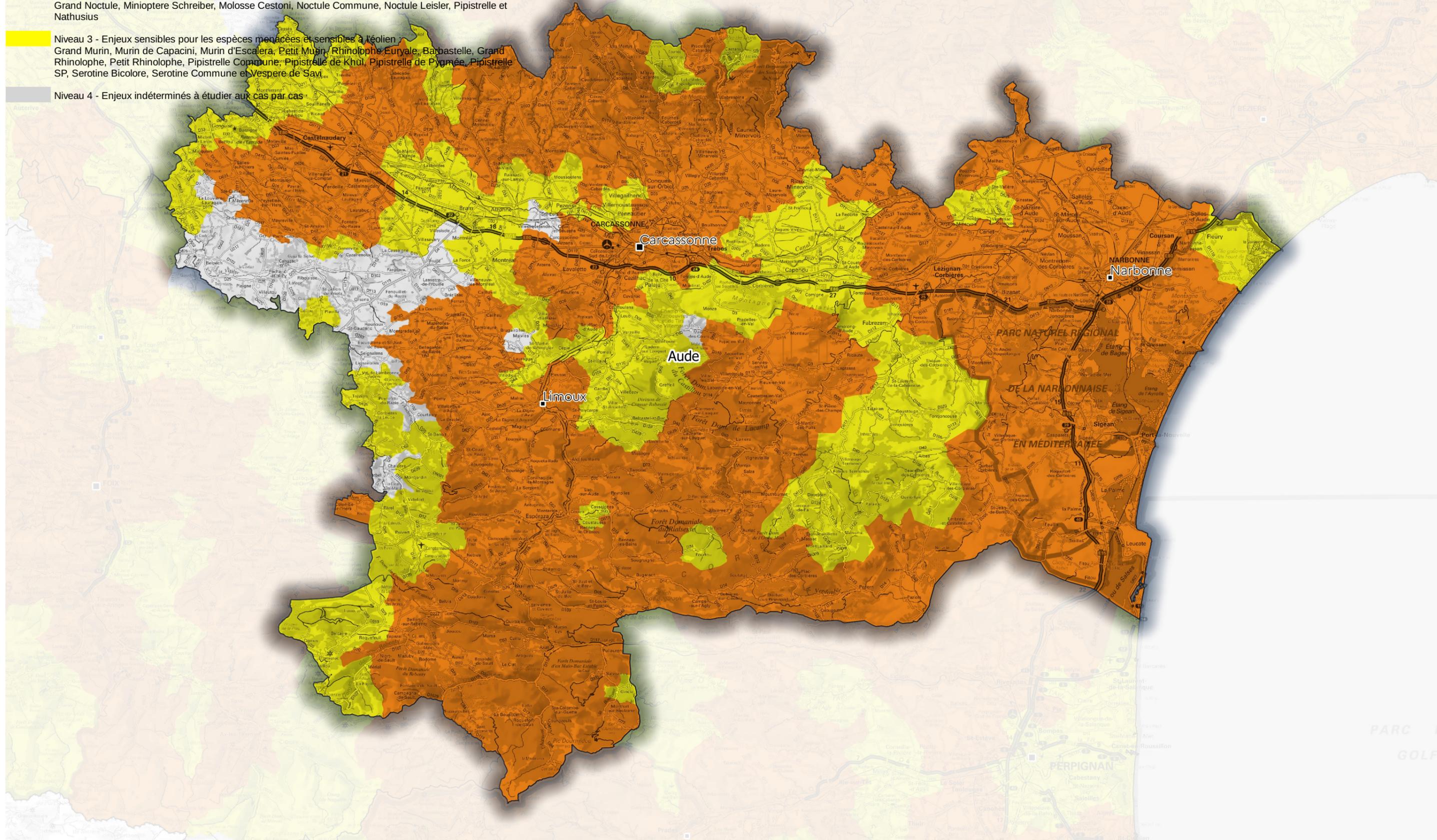
0

25

50 km

Commentaires sur les classes de couleurs :

- Niveau 2 - Enjeux forts pour les espèces les plus menacées et très sensibles à l'éolien : Grand Noctule, Minoptère Schreiber, Molosse Cestoni, Noctule Commune, Noctule Leisler, Pipistrelle et Nathusius
- Niveau 3 - Enjeux sensibles pour les espèces menacées et sensibles à l'éolien : Grand Murin, Murin de Capacini, Murin d'Escalera, Petit Murin, Rhinolophe Euryale, Barbastelle, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Pipistrelle Commune, Pipistrelle de Khul, Pipistrelle de Pygmée, Pipistrelle SP, Serotine Bicolore, Serotine Commune et Vespère de Savi
- Niveau 4 - Enjeux indéterminés à étudier au cas par cas



0

25

50 km





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

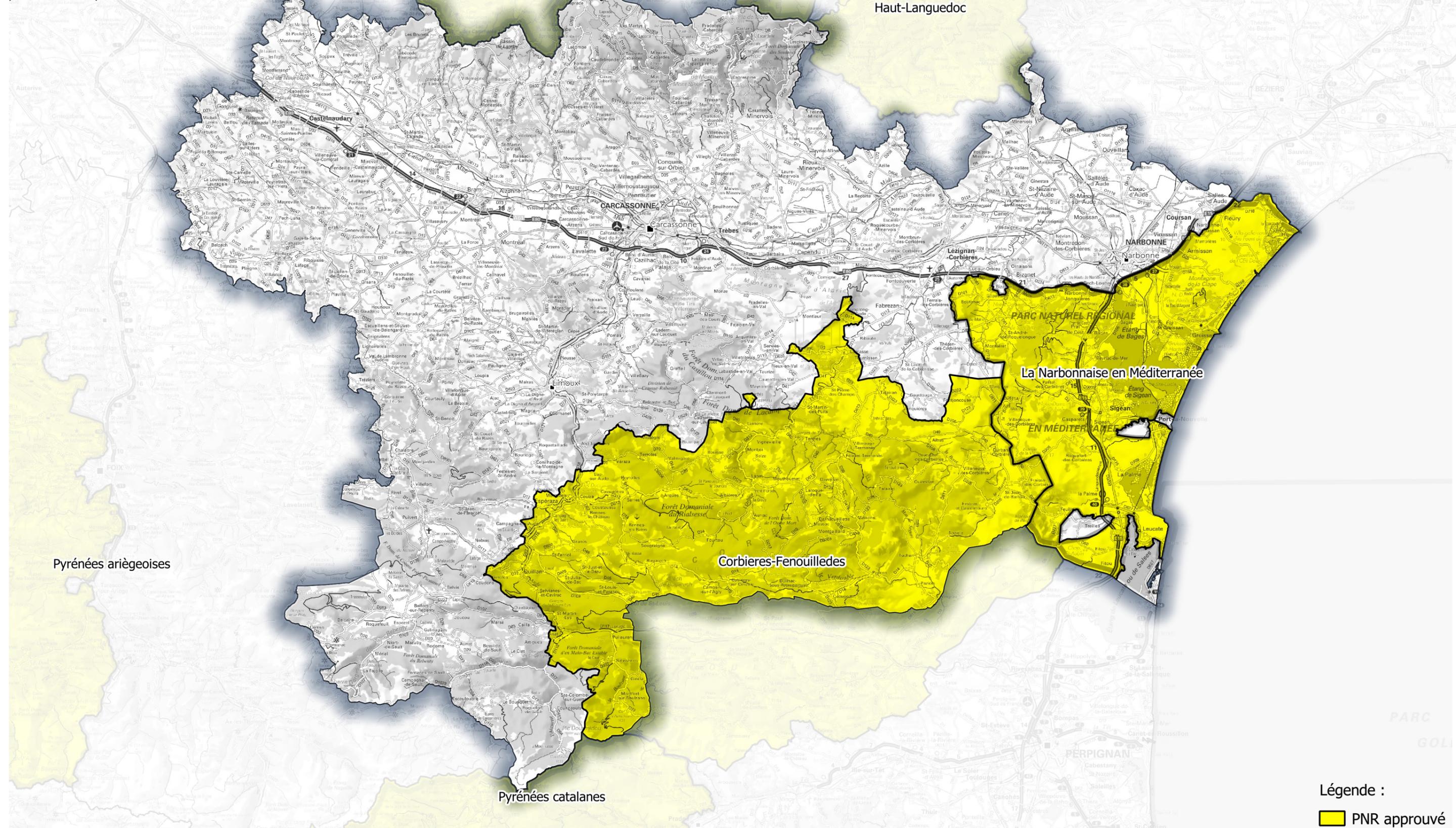
# Porter à connaissance

# Territorialisation de l'éolien - Aude

## Parcs naturels régionaux

Commentaire :

Voir les chartes de PNR pour plus de détails sur les possibilités d'implantations d'éoliennes



Légende :

PNR approuvé



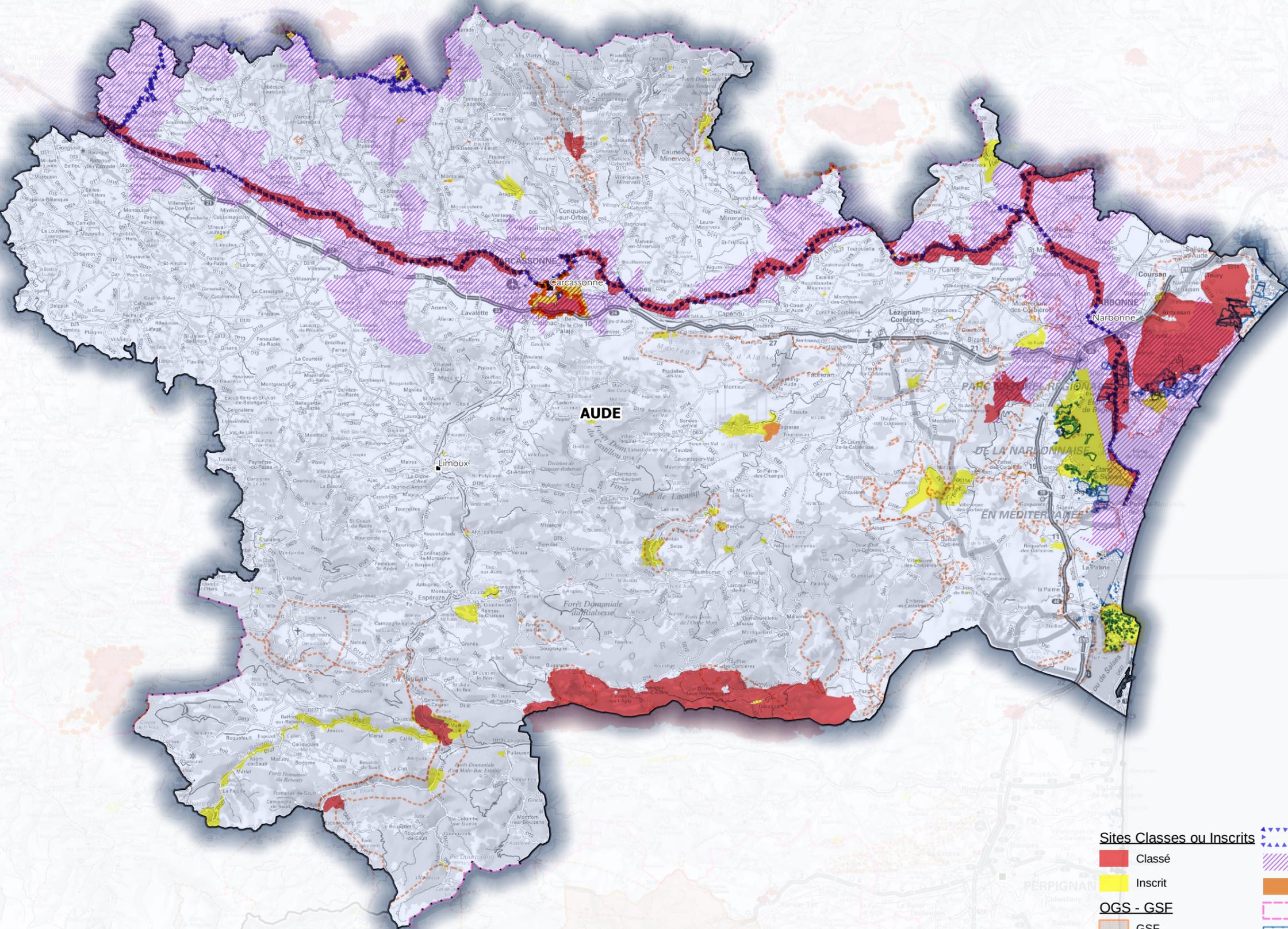
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - OCCITANIE

<http://www.picto-occitanie.fr/accueil>



Sources :  
IGN Protocole IGN/Ministère  
DREAL Occitanie - Direction Energie Connaissance  
Septembre 2021

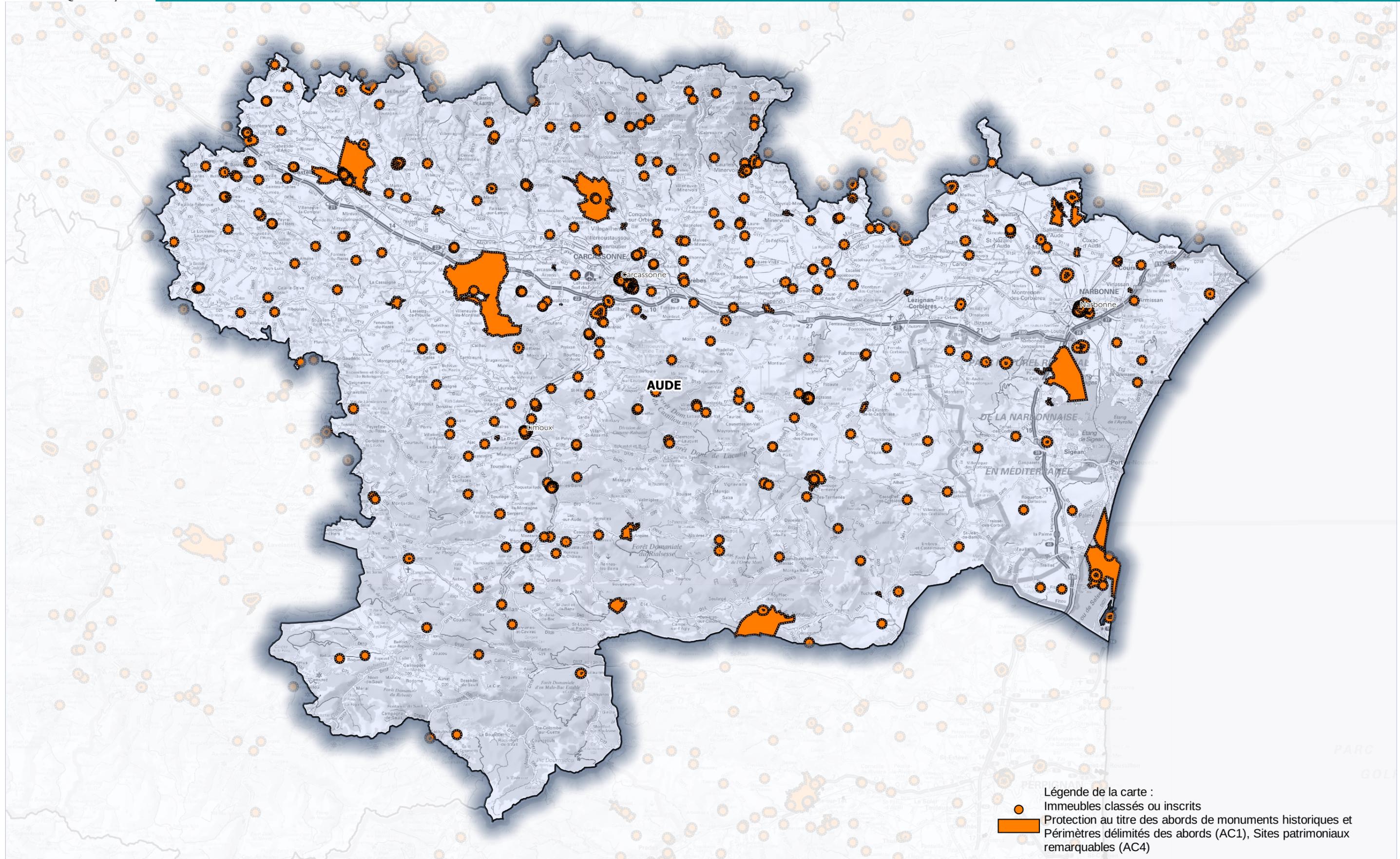
Z:\TRAVAIL\RESERVEIS\_TerrEol\_Cartes\Projet\_Ogis\1-6\_PNR.qgz



- Sites Classés ou Inscrits**
- Classé
  - Inscrit
- OGS - GSF**
- GSF
  - OGS
- Autres sites et zones**
- Biens UNESCO
  - Tampons UNESCO
  - Zones de protection
  - Plans de Paysage
  - Sites du conservatoire du littoral
  - Inv. du patrimoine géologique



Z:\TRAVAIL\RESERVE\5\_TerrEol\Cartes\Projet\_QGIS\II-1\_Paysage.qgz

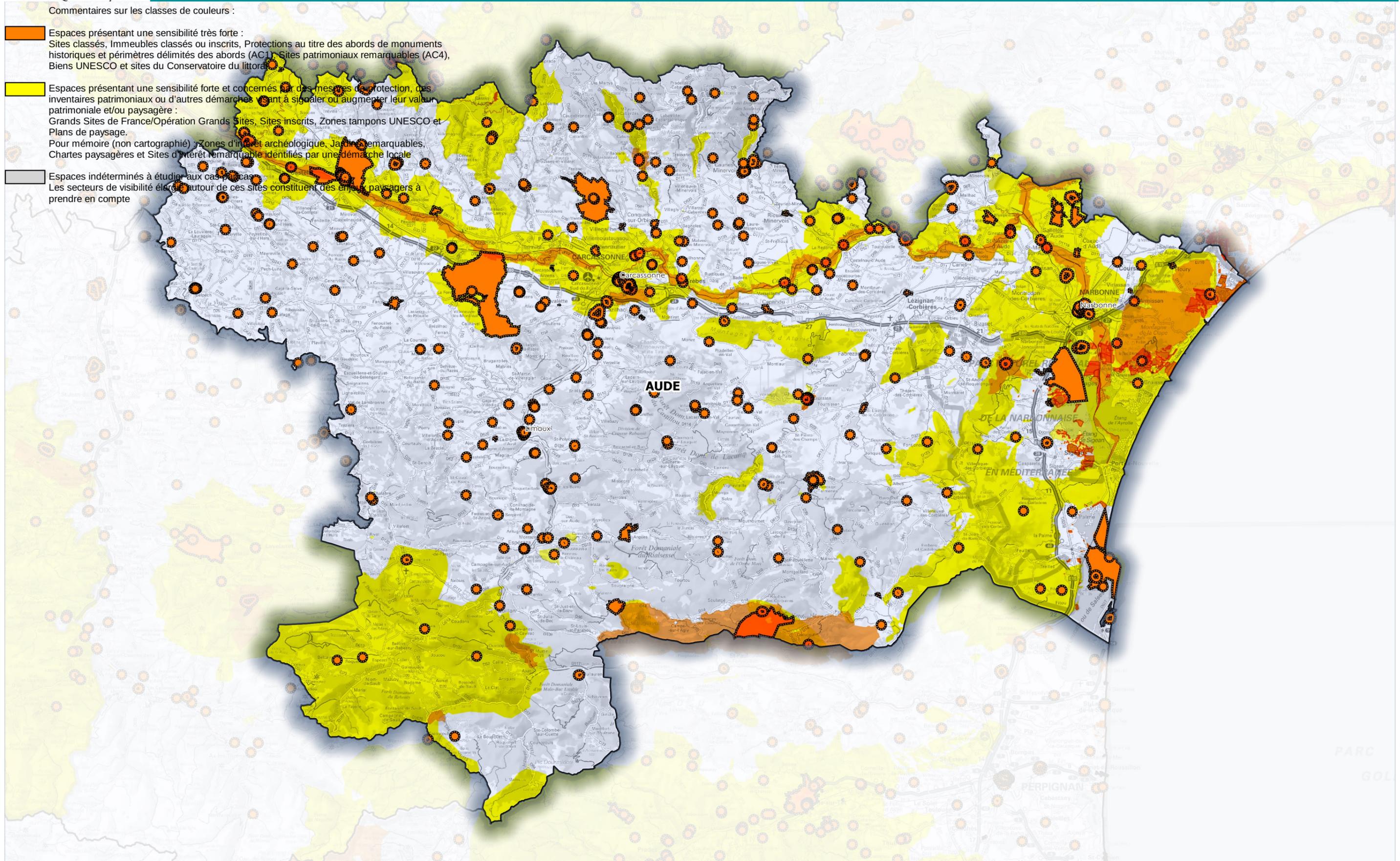


**Légende de la carte :**  
 Immeubles classés ou inscrits  
 Protection au titre des abords de monuments historiques et Périmètres délimités des abords (AC1), Sites patrimoniaux remarquables (AC4)



Commentaires sur les classes de couleurs :

- Espaces présentant une sensibilité très forte :  
Sites classés, Immeubles classés ou inscrits, Protections au titre des abords de monuments historiques et périmètres délimités des abords (AC1), Sites patrimoniaux remarquables (AC4), Biens UNESCO et sites du Conservatoire du littoral
- Espaces présentant une sensibilité forte et concernés par des mesures de protection, des inventaires patrimoniaux ou d'autres démarches visant à signaler ou augmenter leur valeur patrimoniale et/ou paysagère :  
Grands Sites de France/Opération Grands Sites, Sites inscrits, Zones tampons UNESCO et Plans de paysage.  
Pour mémoire (non cartographié) : Zones d'intérêt archéologique, Jardins remarquables, Chartes paysagères et Sites d'intérêt remarquable identifiés par une démarche locale
- Espaces indéterminés à étudier aux cas par cas.  
Les secteurs de visibilité élevée autour de ces sites constituent des enjeux paysagers à prendre en compte



0

25

50 km

## **Zones favorables à l'éolien en Occitanie - Fascicule sur le département de l'Aude :**

### **L'éolien dans l'Aude**

Le département de l'Aude a été un des pionniers du développement éolien avec le premier parc en France installé à Port la Nouvelle en 1991. C'est le département du vent en Occitanie avec 2/3 du territoire qui bénéficie de vents fréquents entre 6 et 9 m/s et l'un des départements les plus venteux de France avec 300 à 350 jours de vent par an. Ce phénomène est essentiellement dû aux reliefs Nord et Sud qui forment un couloir dans lequel s'engouffre le Cers et les vents de mer.

Le département compte actuellement 41 parcs en fonctionnement (30 soumis à autorisation ICPE et 10 à déclaration), ce qui représente 278 éoliennes et 429 MW installés. 8 parcs sont en construction (50 éoliennes pour 125 MW) et 5 projets de parcs ou de repowering sont en instruction. Au regard de l'ancienneté des parcs plusieurs exploitants initié des démarches de repowering qui devraient se poursuivre dans les prochaines années.

La production éolienne est la première énergie renouvelable produite dans l'Aude (44%) avec une production annuelle d'un peu plus d'1 TWh (chiffre 2018), ce qui classe le département à la première place de la région Occitanie en termes de production (environ 26 % de la puissance installée de la région). La production a augmenté de 39 % entre 2013 et 2018.

Les parcs éoliens présents sont particulièrement concentrés dans certains secteurs (montagne noire, plaine du lézignanais, pourtour littoral et dans une moindre mesure le limouxin), séparés par de grands espaces de respiration.

### **Les enjeux spécifiques du département de l'Aude**

Au-delà des enjeux mis en évidence plus tôt sur les cartes régionales le département de l'Aude présente les spécificités suivantes que doivent prendre particulièrement en considération les projets de développement éoliens :

**Une diversité exceptionnelle de milieu et de patrimoine**, du littoral méditerranéen aux Pyrénées, de châteaux vertigineux des Corbières aux forêts de la montagne noire. Le patrimoine historique et naturel est très largement protégé avec 23 sites classés dont 2 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco : la cité de Carcassonne et le canal du midi et l'inscription sur la liste indicative des châteaux sentinelles en vue d'une reconnaissance UNESCO<sup>1</sup>. Le plan de gestion pour ce bien en série de 8 châteaux (dont 7 répartis dans le département et un autre en Ariège) est en cours d'élaboration. Il contiendra une charte d'engagements communs et un plan d'actions pour la préservation et la valorisation du bien et de sa zone tampon, prenant notamment en considération les covisibilités avec les grands équipements industriels tels que les éoliennes. Le département accueille également 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR de la narbonnaise et PNR Corbières Fenouillèdes dont les chartes approuvées par l'État contiennent des prescriptions précises en matière d'implantation d'éoliennes) ainsi que 4 sites en démarche grand site de France.

1+ 160 sites inscrits, 486 MH, 23 Périmètres Délimités des Abords, 9 Sites Patrimoniaux Remarquables et des paysages du quotidien qui, bien que dépourvus de reconnaissance réglementaire, participent au rayonnement du département (tourisme, économie viticole... )

**Un patrimoine naturel exceptionnel.** Le département de l'Aude est particulièrement concerné par les enjeux de préservation de la biodiversité. Deuxième département de France en nombre d'oiseaux nicheurs, il est également traversé par des couloirs de migration d'avifaune majeurs. Le département abrite notamment des espèces emblématiques de grands rapaces pour lesquelles la France porte une très forte responsabilité de conservation (Aigle de Bonelli, Gypaète barbu, Vautour percnoptère,...). Au nombre des espèces soumises à plans nationaux d'action, on peut également citer le Faucon crécerellette, l'Outarde canepetière et 4 espèces de Pies-grièches. Plus globalement, la richesse en habitats naturels et en espèces de faune et flore se traduit par l'inscription de 40 % du territoire en sites Natura 2000.

**Des transmissions radar ou aériennes stratégiques** qui ne peuvent être perturbées : notamment celles depuis le radar météorologique d'Opoul ou encore les couloirs de survol à basse altitude ou d'approche des aéroports locaux.

**D'autres contraintes particulièrement sensibles dans l'Aude** : parmi lesquelles on pourra citer la préservation des espaces agricoles et viticoles.

### **Les démarches existantes visant à définir les zones d'implantation favorables à l'éolien terrestre**

Le département s'est engagé à plusieurs niveaux (état, collectivités territoriales) pour identifier les zones de moindre sensibilités et guider au mieux l'implantation des parcs éoliens sur le département.

Un pôle énergie renouvelable a été créé en 2002. Il est constitué des partenaires suivants : la DDTM, qui assure le pilotage du pôle, DREAL, UDAP, CAUE, ADEME, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, RTE, SYADEN, LPO... Ce pôle, se réunissant environ 10 fois par an, reçoit les porteurs de projet et les élus concernés, en amont du dépôt des demandes d'autorisation administrative.

Il permet :

- aux élus locaux d'échanger avec les services impliqués sur l'énergie quant à leurs orientations en matière de planification énergétique (éolien et photovoltaïque au sol) ;
- aux porteurs de projets, d'échanger sur les procédures et le contexte dans lequel ils devront s'insérer, préalablement à l'engagement des procédures administratives proprement dites.

Ce pôle a également vocation à échanger sur des doctrines ou documents de planification, qu'ils soient à l'échelle d'une intercommunalité ou du département.

**209 projets de parcs éoliens connus depuis 2007 dont 139 sont passés en pôle EnR tandis que 390 parcs photovoltaïques ont été répertoriés, dont 196 passés en pôle.** Ces sollicitations continues démontrent l'intérêt de cette instance de cadrage en amont pour les projets, permettant d'identifier tous les enjeux du territoire à prendre en considération dans le cadre de leur développement. Les discussions et avis formulés en pôle ont conduit un certain nombre de porteurs de projets à adapter leur projet ou à ne pas poursuivre dans le cas de contraintes majeures.

Les démarches suivantes (engagées ou existantes dans l'Aude) intègrent des éléments de cartographie et doivent être prises en considération pour identifier les territoires favorables à l'implantation de parcs éoliens.

- La mise à jour en 2021 du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres. Ces documents, accessibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.aude.gouv.fr/eolien-terrestre-a10156.html> ) portent à la connaissance des élus et des porteurs de projets les enjeux paysagers et culturels du territoire et identifient les zones de moindre sensibilité paysagère pour le développement de parcs éoliens et formule des recommandations pour une insertion qualitative en fonction des zones.
- La charte du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes dont le classement a été acté par le décret paru au Journal Officiel le 05 septembre. La charte de l'éolien adossée au règlement du parc est accessible depuis février 2021 aux élus et porteurs de projets sur le site internet suivant :<https://projet.corbieres-fenouilledes.fr/telechargements>. Un document de référence territorial éolien est annexé à la charte et qui constitue un « *outil d'information et d'aide à la décision locale pour permettre un nécessaire développement des énergies renouvelables, diversifiées et respectueuses de la richesse patrimoniale et naturelle des Corbières et du Fenouillèdes.* » La cartographie qui est jointe définit les zones d'exclusion, de sensibilité maximale et de sensibilité forte. Ces dernières zones peuvent être privilégiées pour définir les futurs territoires favorables à l'implantation de parcs éoliens.
- La charte qualité pour la production d'électricité d'origine renouvelable – éolien et solaire en narbonnaise sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et de l'agglomération du grand Narbonne. Celle-ci vise à fournir un ensemble d'outils opérationnels pour que le développement de l'énergie éolienne et solaire photovoltaïque puisse se poursuivre en favorisant le développement économique local, l'implication des citoyens et la prise en compte de l'environnement et du paysage. Une cartographie définit des « *zonages prioritaires et des recommandations afférentes à chaque zonage* ».
- La démarche conduite par la communauté de communes de la Montagne Noire

# Schéma Régional Eolien du Languedoc-Roussillon

Pour mémoire, cartographie des enjeux du SRE de 2012

Aude

## Synthèse des enjeux

- Zones présentant des enjeux jugés faibles.
- Zones présentant des enjeux jugés moyens.
- Zones présentant des enjeux jugés forts.
- Zones présentant des enjeux jugés très forts.
- L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires.

### Statut des ZDE

- ZDE autorisées (territoire communal concerné)
- ZDE dont le dossier est déposé (territoire communal concerné)

### Parcs éoliens

- Parcs en exploitation
- Parcs en chantier ou permis accordé

- Limite régionale
- Limite communale
- Limite départementale
- Axes de communication

0 10 20 km

Sources : DREAL Languedoc-Roussillon ;  
Ministère de la Défense ; OACI ; Météo France  
Fonds : BDCartho © IGN Paris - Reproduction interdite  
Réalisation : 25 février 2012







**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
d'OCCITANIE**

1 rue de la cité administrative  
CS 80002  
31074 Toulouse Cedex 9  
tel 05 61 58 50 00  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)